



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR  
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL  
25030 BESANCON CEDEX**

**📞 03.81.66.57.03**

**@ service.marches@univ-fcomte.fr**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**OBJET DU MARCHE :  
REFECTION DE L'ETANCHEITE DE 2 TOITURES TERRASSES  
UFR – SJEPP – CAMPUS LA BOULOIE BESANCON**

- **BATIMENT FOURIER**
- **BATIMENT BACHELIER**

***45D Avenue de l'Observatoire 25000 BESANCON***

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, prévue par les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la Commande Publique

**Date et heure limites de réception des candidatures :**

**Vendredi 17 avril 2026 à 12h00 (Heure de Paris)**

## SOMMAIRE

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                                                           | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                                                       | 4  |
| 1.2 – Calendrier prévisionnel : .....                                                                  | 4  |
| 1.3 - Lieu(x) d'exécution : .....                                                                      | 4  |
| 1.4 - Visite de site : .....                                                                           | 4  |
| 1.5 - Renseignements complémentaires .....                                                             | 5  |
| 1.6 - Mode de passation .....                                                                          | 5  |
| 1.7 - Type et forme de contrat .....                                                                   | 5  |
| 1.8 - Décomposition de la consultation-Nomenclature .....                                              | 6  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                                                | 6  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                                               | 6  |
| 2.2 – Mode de dévolution .....                                                                         | 6  |
| 2.3 – Variantes .....                                                                                  | 6  |
| 2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles .....                                                    | 6  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                                                              | 6  |
| 4 - Contenu du dossier de candidature .....                                                            | 7  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres.....                                                   | 8  |
| 5.1 - Documents à produire .....                                                                       | 8  |
| 5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux .....                                              | 9  |
| 5.3 - Présentation des offres : éléments à fournir .....                                               | 10 |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres .....                                                   | 11 |
| 6.1 - Transmission électronique .....                                                                  | 11 |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                                                           | 11 |
| 7 - Examen des offres.....                                                                             | 12 |
| 7.1 - Attribution des marchés.....                                                                     | 12 |
| 7.2 - Suite à donner à la consultation .....                                                           | 13 |
| 8 - Récompenses.....                                                                                   | 13 |
| 9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues..... | 13 |
| 10 -Renseignements complémentaires.....                                                                | 14 |
| 10.1 – Adresses supplémentaires et points de contact .....                                             | 14 |
| 10.2 – Procédures de recours .....                                                                     | 14 |

## **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :**

### **a) Pour les renseignements administratifs :**

Dénomination :  
Université Marie et Louis Pasteur  
DAF - Service des Marchés  
Adresse : 1 rue Claude Goudimel  
25030 Besançon Cedex  
☐☐ 03.81.66.50.80 ☐☐  
☐☐ service.marches@univ-fcomte.fr

A l'attention de : **Mme MENGET Muriel**,  
Responsable du service Achats  
**Mme RIGOGNE Lolita**,  
Rédactrice/acheteuse des marchés publics  
Adresse Internet (URL) : **[www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)**

### **b) Pour les renseignements techniques et les visites :**

Dénomination : Université Marie et Louis  
Pasteur  
Direction du patrimoine immobilier  
Adresse : 1, rue Claude Goudimel  
25030 Besançon Cedex  
☐☐ 06.63.74.34.81  
☐☐ patrimoine.@univ-fcomte.fr  
☐☐ christophe.verrier@univ-fcomte.fr

A l'attention de : **M. Verrier Christophe**  
Chargé d'opération immobilières  
Adresse Internet (URL) : **[www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)**

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

Le présent document a pour objet la définition des ouvrages et fourniture concernant : des travaux de réfection d'étanchéité de 2 toitures

Le recours au marché unique est justifié par :

- L'unicité de responsabilité : garantir une garantie décennale indivisible sur l'étanchéité, les fixations de serrurerie et les points singuliers.
- La cohérence technique : assurer la maîtrise des interfaces critiques (isolant, membranes, sécurité) pour la pérennité de l'ouvrage.
- L'optimisation du site : mutualiser la logistique, la sécurité (CSPS) et les moyens de levage sur les deux bâtiments.

Maître de l'ouvrage : **UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR :**  
Représenter par Le Président Hugues DAUSSY  
1 rue Goudimel  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 66 57 03  
[service.marches@univ-fcomte.fr](mailto:service.marches@univ-fcomte.fr)

Maîtres d'œuvre : **Direction du Patrimoine Immobilier  
Avenue de l'Observatoire  
25000 Besançon**

## 1.2 – Calendrier prévisionnel :

- Démarrage prévisionnel des travaux : **semaine 23 (JUN 2026)**
- Date prévisionnelle de réception des travaux : **semaine 43 (OCT 2026)**

## 1.3 - Lieu(x) d'exécution :

***UFR SJEPP - 45D Avenue de l'Observatoire 25000 BESANCON***

## 1.4 - Visite de site :

La **Visite est obligatoire** : L'absence d'attestation de visite dans l'offre entraînera son rejet immédiat pour incomplétude.

Prendre contact avec VERRIER Christophe DPI

**DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER** (M. Christophe VERRIER)  
au 06 63 74 34 81 - [christophe.verrier@umlp.fr](mailto:christophe.verrier@umlp.fr) ;

Le Candidat est réputé:

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de destination des constructions et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain qui lui sera mis à disposition
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage des matériaux et produits préfabriqués, et des disponibilités en eau, énergie électrique, etc... ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

Lors de la visite, il n'est pas prévu d'échanges-réponses. Toutes les questions devront être formulées via le profil de la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## 1.5 - Renseignements complémentaires

Les candidats disposent tous des mêmes documents.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions seront adressées au maître d'ouvrage, impérativement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

[http:// www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Il ne sera pas répondu aux questions posées oralement au maître d'ouvrage. Les entreprises devront adresser l'ensemble de leurs questions via la plateforme dématérialisée PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> après avoir **effectué** la visite obligatoire.

Les entreprises auront jusqu'au **13/04/2026 avant 12h00** pour adresser l'ensemble de leurs questions.

Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites sur cette même plateforme sous la forme d'un envoi adressé à tous les concurrents, au plus tard le **13/04/2026 avant 12h00**.

## 1.6 - Mode de passation

**La procédure de passation utilisée est la Procédure adaptée** conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Ce marché fait référence au CCAG TRAVAUX 2021.

Il s'agit d'une deuxième consultation suite à l'infructuosité des lots 11 et 14 suite à la publication en date du 11/07/2025 (BOAMP – Marchesonline).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421>

## 1.7 - Type et forme de contrat

Le présent marché de travaux, marché forfaitaire à prix global.

### **Nota :**

Le marché prend effet à compter de la notification valant ordre de service, sera transmise via la messagerie du profil acheteur PLACE et se prolongera jusqu'à parfait achèvement des travaux.

## **1.8 - Décomposition de la consultation-Nomenclature**

CPV (vocabulaire commun des marchés européens) principal :

- 45261200-6 (Travaux de couverture et de peinture de toiture)
- 45261410-1 (Travaux d'isolation de toiture)
- 45261900-3 (Réparation et entretien de toiture)
- 45261920-9 (Travaux d'entretien de toiture)
- 45454100-5 (Travaux de réfection)

- Bâtiment FOURIER
- Bâtiment BACHELIER

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 – Mode de dévolution**

**L'opération de travaux est non allotie,**

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, Il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

### **2.3 – Variantes**

Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles qui sont les suivantes :

PSE1 – Sur épaisseur isolation (+80 mm)

PSE 2 – Avec valorisation CEE proposée

### **2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles**

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées par virement administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de dépôt des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur la plateforme Chorus. Ce délai de 30 jours est prévu par le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 – art.14 et dans les conditions prévues par les articles R2192-100 à R2192-36 du Code de la Commande Publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Les 2 actes d'engagement (ATTRI1) -1 par bâtiments ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi (n°26.006 du 11/03/2026) ;
- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- CCAG de Travaux : entrée en vigueur au 01/04/2021 (arrêté du 30/03/2021) dans sa version en vigueur à la signature des présents marchés ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux travaux objet de ces marchés, lorsqu'il existe et si celui-ci vise ces cahiers (cf. CCTPs) et/ou les normes et autres documents équivalents définis par les CCTPs ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification des marchés ;
- Annexe : Mémoire technique contractuel
- Les éléments de décomposition de l'offre financière des titulaires suivants ainsi que ceux rendus contractuels lors de la mise au point du marché ;
- Les 2 Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) – 1 par bâtiment (fichiers Excel à compléter par le candidat);
- Les plans annexés aux CCTPs ;
- Le Rapport initial de Contrôle Technique (RICT)
- Le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Les Rapports de repérage amiante et plomb avant travaux
- Le calendrier prévisionnel des travaux
- Rapport acoustique
- Synthèse études thermiques
- Etude de sol
- DC1 ;
- DC2 ;
- Les 2 DC4 ;
- Protocoles sécurité travaux UMLP.

**Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.**

Les candidats téléchargeront gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les

informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à contacter la plateforme PLACE via :

[https://aifeprod.servicenow.com/aife\\_support?id=aife\\_place\\_ticket\\_creation\\_deco&plf=PLACE&plfid=MPE\\_pmi&verap=202500.00.02&nom=&pre=&corid=&cou=&org=&os=Windows&nav=Mozilla%20Firefox%20128.0&verja=INCONNUE&mod=Entreprise&cat=Consultations](https://aifeprod.servicenow.com/aife_support?id=aife_place_ticket_creation_deco&plf=PLACE&plfid=MPE_pmi&verap=202500.00.02&nom=&pre=&corid=&cou=&org=&os=Windows&nav=Mozilla%20Firefox%20128.0&verja=INCONNUE&mod=Entreprise&cat=Consultations)

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la réception des offres (ces modifications ne concerneront ni l'organisation fonctionnelle des futurs locaux, ni la part de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage affecte aux travaux).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable avec décalage en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur **signée** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les candidats ont également la possibilité de remplir le **DUME** (document unique de marché européen).

Le document unique de marché européen (DUME) **est un formulaire par lequel les entreprises déclarent**



**leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude à soumissionner à une procédure de marché public.** Grâce au DUME, les soumissionnaires ont la possibilité de ne plus fournir de justificatifs ni les différents formulaires utilisés auparavant dans le cadre de procédures de passation de marchés publics (DC1 et DC2). le DUME est uniquement disponible sous format électronique.  
<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

En cas de présentation des candidatures sous forme de groupement chaque membre du groupement joindra les documents candidatures le concernant.

## **5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux**

**Le candidat retenu** produit les pièces prévues aux articles D8222-5 (candidats établis en France) et D 8222-7 et 8222-8 (candidats établis à l'étranger) du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces documents sont :

### 1/ Concernant les certificats fiscaux et sociaux :

- la copie des certificats fiscaux 3666 SD dont la situation fiscale des candidats impose la

production ET

- la copie des attestations URSSAF et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale des candidats impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

### 2/ Concernant les pièces mentionnées au du code du travail :

**- si au moment de la remise de l'offre, les certificats sociaux sont datés de 6 mois ou plus :** une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat retenu et datant de moins de 6 mois

ET

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (**K bis**) ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à la condition qu'y soit mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou à tout organisme équivalent pour les candidats non établis en France, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

OU

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ou un document équivalent pour les candidats non établis en France.

- si le candidat retenu emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce dernier certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L1221-10](#), [L3243-2](#) et [R3243-1](#) du code du travail.

Conformément à l'article R2143 du code de la commande publique, **le non-respect de ce dispositif entraîne le rejet de l'offre.**

- Renseigner les imprimés **DC1**, **DC2** et les joindre à l'offre : les imprimés sont « téléchargeables » en cliquant sur les liens ci-dessous (portail du Ministère des Finances – formulaires pour marchés publics) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles L2141-1 à L2141-5, R2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

**L'Université Marie et Louis Pasteur** met à votre disposition la plateforme en ligne **Approval.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d' **Approval.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université Marie et Louis Pasteur** durant l'exécution de vos marchés.

### 5.3- Présentation des offres : éléments à fournir

L'offre des candidats doit comporter en plus des documents administratifs (acte d'engagement, DC1, DC2, etc.) :

#### 1. Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement par bâtiment dûment complété pour valoir pour l'offre de base et la PSE,
- Le CCAP N°26.006
- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations,
- L'état des prix forfaitaires selon les cadres joint,
- La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon les cadres estimatifs joints.

Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans les DPGF et remonter au pouvoir adjudicateur le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise des offres.

#### Si l'offre est produite par un groupement d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

#### 2. Un mémoire technique des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Le cadre de ce mémoire est annexé au présent Règlement de Consultation et sera à compléter impérativement par l'entrepreneur pour chacun des lots.

Ce mémoire comprend les chapitres suivants :

- 1- Moyens humains et compétences affectées au chantier,
- 2- Méthodologie, organisation, limitation des nuisances,
- 3- Mesures environnementales, gestion des déchets,
- 4- Qualités et performances techniques des matériels proposés.

L'entreprise indiquera les principaux produits qu'elle mettra en œuvre sur ce chantier et fournira, dans le cadre de la remise de son offre, **les fiches techniques des produits correspondants**.

**L'acte d'engagement et le CCAP N°26.006 doivent être signés par les candidats. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.**

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

Les offres doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

**La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée.** Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **17/04/2026 avant 12h00** (heure de Paris).

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [http:// www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats

### **6.2- Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier ou par mail n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des offres

### 7.1 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-1 à L2152-4, R2152-1 à R2153-5 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### 1- Prix (pondéré à 40%)

Le candidat qui proposera l'offre la plus basse obtiendra la note globale de 40 points

Formule

P1= Offre la plus basse : 40 points

P2= Offre (P1/P2) \*40 points

P3 = Offre (P1/P3) \*40 points

...

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée car qualifiée de non cohérente.

#### 2- Critères techniques (pondérés à 50 %)

| Critères                                                   | Points |
|------------------------------------------------------------|--------|
| Moyens humains et compétences affectées au chantier        | 10     |
| Méthodologie, organisation, limitation des nuisances       | 25     |
| Qualités et performances techniques des matériels proposés | 15     |

#### 3- Critères Environnementales (pondérés à 10%)

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Mesures environnementales, Gestion des déchets | 10 |
|------------------------------------------------|----|

Le classement des offres se fera après addition des notes attribuées pour chacun des critères.

En cas d'égalité, l'offre présentant le prix le plus bas aura le meilleur rang au classement.

## **7.2 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations, par phases successives, avec les 4 candidats les mieux-disants. La négociation portera sur tout élément de l'offre (prix, caractéristiques techniques) via la plateforme PLACE et éventuellement en rencontrant physiquement les candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire et le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents,
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail,
- Une attestation d'assurance décennale
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent,
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion des fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés,
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
- Une attestation d'assurance décennale

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

## **8 - Récompenses**

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## **9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues**

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité, de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en application des articles R.2122-2 et R.2122-4 du code de la commande publique lorsque :

- Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrit.
- Seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du code de la commande publique, auront été présentées.

Les conditions initiales du marché public ne devront pas être substantiellement modifiées

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires dans la limite définie par l'article R.2122-7 1° du Code de la Commande Publique.

## 10 -Renseignements complémentaires

### 10.1 – Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [https:// www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr)

**Cette demande doit intervenir au plus tard 04 jours avant la date limite de réception des offres.**

**Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.**

### 10.2 – Procédures de recours

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent marché sont soumis au :

Tribunal Administratif de BESANCON  
( <http://besancon.tribunal-administratif.fr/> )  
30 rue Charles Nodier  
25000 Besançon  
☎ : 03.81.82.60.00,  
© : [greffe.ta-besancon@jjuradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@jjuradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Signature et cachet du candidat (Responsable de la Société) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date